

M. Meslin, fils nous écrit du département de l'Eure :

" Je tiens à vous faire connaître mon procédé pour guérir les poules de la maladie ; il ne m'a jamais fait défaut, et toutes les personnes auxquelles je l'ai recommandé, ont toujours bien réussi.

" Je prends une assez grande quantité de feuilles de groseille noir ou cassis (gadelle noire), je les fais bouillir dans de l'eau et je laisse réduire cette eau à moitié ; puis, le matin, je je fais sortir mes poules du poulailler et j'ai soin de mettre à leur disposition un vase rempli d'eau de cassis. Les volailles s'empresent d'y venir boire, et je suis sûr alors qu'elles sont sauvées. Il va sans dire qu'il convient en même temps de nettoyer et d'assainir le poulailler."

Nous laissons à M. Meslin la responsabilité de cette communication, qu'il ne coûte rien d'expérimenter.

Nous ne connaissons pas cette propriété qu'ont les feuilles de gadelle noire ; nous savons seulement qu'on les emploie avec succès pour la guérison des blessures. Lorsqu'elles sont vertes, on les hache comme du persil et on les fait revenir dans l'eau tiède d'abord et on opère ensuite comme avec les feuilles vertes. Ce traitement est efficace contre la purulence et hâte la guérison. On se trouverait donc bien, lorsque l'occasion nous en est donnée, de faire une bonne provision de ces feuilles de gadelle noire.



CONTRATS DE LA MAILLE.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à OTTAWA jusqu'à MIDI, le 28 SEPTEMBRE prochain, pour le transport des Mallees de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années dans chaque cas, aller et retour, entre les endroits ci-dessous mentionnés, à partir du PREMIER JANVIER 1884.

CHEMIN TACHÉ et ST-FRANCOIS-XAVIER DE VIGER, deux fois par semaine ;

LAMARTINE et LA STATION DE L'ISLET, quatre fois par semaine ;

MATANE et STE-ANNE DES MONTS, trois fois par semaine ;

ST-FABIEN et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine ;

STE-LOUISE et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine ;

STE-LUCE et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des Contrats projetés seront en vue aux Bureaux de Poste ci-haut mentionnés, ou au Bureau du soussigné, où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes }
Q: 6bec, 13 août 1883. }
20 septembre 1883.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Avis est par le présent donné que M. LOUIS JOSEPH BÉRUBE, de Ste Anne de la Pocatière, District de Kamouraska, clerc Notaire, a l'intention de se présenter devant la Chambre des Notaires, à sa séance du trois Octobre prochain, qui se tiendra à Montréal, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à 10 heures A. M., pour être examiné sur ses qualifications pour son admission à la pratique du Notariat.

N. PERODEAU, N. P.
Sec. O. N. S. M.

Montréal, 10 septembre 1883.
13 septembre 1883.



AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription " Soumission pour réparation au Quai de la Reine," seront reçues jusqu'à LUNDI le 24 courant, inclusivement, pour

RÉPARER LE QUAÏ DE LA REINE A QUÉBEC,

conformément au devis que l'on pourra voir ou s'adressant à J. Edward Boyd, Cér., I. C., au bureau des Commissaires du Havre Québec, et qui fournira des formules imprimées de soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions doivent être faites sur les formules imprimées fournies et être signées de leur main ; sans cela elles ne recevront aucune considération.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque, pour une somme de trois cent cinquante piastres, fait payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics, lequel sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire ou si elle néglige de compléter les travaux entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis. Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,

Secrétaire.

Département des travaux publics,
Ottawa, 1er septembre 1883.

AVIS

Le délai fixé pour recevoir des soumissions pour les travaux susdits, est par le présent prolongé à JEUDI le 4e jour d'octobre prochain.

Par ordre,

F. H. ENNIS,

Secrétaire.

Département des travaux publics,
Ottawa, 20 septembre 1883.

27 septembre 1883.

PÉPINIÈRE.

DU

VILLAGE DES AULNAIES.

LES FRAISIERS " Sharpless " produisent des fraises d'une grosseur prodigieuse jusqu'à 8 1/2 pouces de tour et de première qualité. Nous avons les témoignages des premiers Horticulteurs du Canada et des Etats-Unis. Ces fraisières sont très productives et résistent au froid le plus rigoureux.

Envoyez moi 50 cts en timbres de postes et je vous expédierai en temps convenable, par la maille, à mes frais, 12 plants " Sharpless, " ou pour \$1, 30 plants, ou pour \$3, 100 plants.

Les commandes devront être faites au plus tôt pour s'assurer des plants forts.

Pour obtenir un bon succès dans la plantation, il faut planter en septembre. Les plants alors reprennent bien et font de bonnes racines à l'automne, et nous pouvons être sûr d'obtenir des fruits l'année suivante.

Enregistrez toute lettre contenant timbre ou argent et mentionnez que vous avez vu l'annonce dans la Gazette des Campagnes.

Les lettres et commandes devront être adressées à

AUGUSTE DUPUIS,

Village des Aulnaies,

Comté de l'Islet

2 Août 1883.